

# Soutien au financement d'un projet de création ou reprise d'entreprise

## FONDATION DE LA 2EME CHANCE

### Présentation du dispositif

La Fondation de la 2ème Chance dispose d'une aide financière pouvant soutenir un projet de création ou de reprise d'entreprise de tout secteur d'activité.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Critères d'éligibilité

Pour être éligible, le porteur de projet doit remplir les critères suivants :

- être âgé de 18 à 62 ans,
- avoir subi de lourdes épreuves dans le passé, ayant engendré une situation d'exclusion professionnelle,
- être actuellement en situation de grande précarité,
- avoir un projet de réinsertion professionnelle et être accompagné dans son montage de projet.
- avoir d'abord recherché des financements.

Le porteur de projet doit avoir effectué une recherche de financement, préalablement à sa demande. Le dossier de demande d'aide devra être présenté à la Fondation après toutes demandes de financements auprès des acteurs habituels intervenant sur le champ de la création d'entreprise.

Le porteur de projet devra être majoritaire.

Le porteur de projet doit être accompagné dans le montage de son projet par une structure spécialisée dans l'accompagnement (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, BGE, etc.).

#### Pour quel projet ?

La Fondation de la 2ème Chance finance des projets de création ou de reprise d'entreprise sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans tous les secteurs d'activités.

#### Quelles sont les particularités ?

##### — Dépenses inéligibles

Ne sont pas éligibles :

- les créations d'association,
- les projets de création ou reprise d'entreprise dans lesquels le porteur de projet serait minoritaire,

- les créations d'entreprise dans le domaine artistique pur,
- les projets dans les DOM-TOM ou à l'étranger.

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide à la création-reprise de la Fondation de la 2ème Chance se fait sous forme de subvention pour un montant maximum de 8 000 €.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

Le dossier de demande est téléchargeable ci-dessous.

Le délai de traitement de la demande est d'environ 3 mois après envoi de la candidature complète.

#### — Éléments à prévoir

Le dossier de demande doit comporter les éléments suivants :

- un CV,
- quittance de loyer (si locataire), taxe foncière (si propriétaire), attestation d'hébergement,
- copie des avis d'imposition du foyer, pour l'année précédente,
- justificatifs de revenus,
- lettre d'appui d'une assistante sociale ou attestation d'accompagnement,
- attestations d'accords ou de refus des financeurs sollicités pour le projet,
- pour les reprises d'entreprise : joindre les 3 derniers bilans.

---

## Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
  - > Créateur
  - > Demandeur d'emploi
  - > Repreneur

---

## Organisme

### FONDATION DE LA 2EME CHANCE

- Tour Bolloré  
31 - 32 quai de Dion Bouton  
92800 PUTEAUX  
Téléphone : 01 46 96 44 33

Web : [www.deuxiemechance.org](http://www.deuxiemechance.org)

---

## Fichiers attachés

- [Dossier de demande d'aide à la création- reprise](#) (21/10/2021 - 1.08 Mo)